

L'année 2011 ...

Le Conseil municipal a pris des orientations lors de son dernier budget. Voici où en sont les projets :

L'administration : Un nouvel outil de communication sera bientôt offert par la Municipalité. Une première proposition de portail électronique vous sera soumise en avril. L'adresse du site sera: stepetronille.iledorleans.com. Inscrivez-la immédiatement dans vos favoris et, pour quoi pas, comme Page d'Accueil.

La réglementation : Politique de gestion contractuelle. Un règlement qui favorise une gestion saine, transparente et équitable de l'octroi de contrats a été acceptée en janvier.

Un règlement fixant les modalités de l'entretien des systèmes individuels de traitements des eaux usées avec **désinfection par ultraviolet** a été adopté en mars.

Un règlement encadrant l'installation et la conformité des systèmes individuels de traitement des eaux usées conventionnels a été accepté en mars.

Des règlements modifiant certains aspects de la réglementation d'urbanisme sont en cours d'adoption.

Un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus et employés municipaux sera débattu en mai.

L'urbanisme : Toutes les municipalités de l'île travaillent à réduire les délais de gestion des permis. Des échanges avec le ministère de la Culture, la réorganisation du travail des inspecteurs et l'informatisation du processus font partie des solutions à l'étude.

Plan de mesures d'urgence : La dernière mise à jour du Plan de mesures d'urgence date de septembre 1999. Son contenu sera réévalué et nous déciderons s'il doit être seulement remis à jour ou revu complètement.

Gestion des matières résiduelles : Les exigences gouvernementales se précisent et on entendra parler très prochainement de la cueillette des matières putrescibles.

Les infrastructures : Enrochement du mur de soutènement de la Rue Horatio-Walker – Nous avons finalement obtenu toutes les autorisations pour la réalisation des travaux. Ce dernier délai nous oblige maintenant à reprendre les procédures de financement.

Rambarde de la rue Horatio-Walker – Nous procédons actuellement à la correction du devis d'appel d'offres qui sera distribué aux soumissionnaires en début d'été.

L'aménagement des terrains municipaux – La Municipalité négocie l'achat de terrains pour des besoins futurs.

Projet d'assainissement communautaire des eaux usées – L'analyse du MAMROT a soulevé des questions inattendues. Un complément d'information sur notre territoire est exigé. Une séance d'information sera planifiée aussitôt que nous aurons des paramètres plus précis à vous soumettre.

Les loisirs : La Fête des glaces qui s'est tenue le 6 février dernier a été très courue - Presque tous y étaient : Grande participation citoyenne, Bonhomme Carnaval et même la température clémente.

Camp de jour 2011 – Le volet sportif très apprécié des participants sera maintenu en 2011.

La participation au camp de musique augmente sans cesse. Merci au Conseil de Fabrique pour le prêt d'un second piano.

Je remercie les élus et employés de notre Municipalité de l'intérêt qu'ils portent à l'amélioration de notre milieu de vie.

Harold Noël, Maire



Ce mois-ci :

L'année 2011	1
Un petit rappel	1
Bibliothèque La Ressource	2
Je me souviens	2
Avis public	3
Concert au quai de Sainte-Pétronille	5
État des activités financières	6
Musique de chambre	7
Encombrements résidentiels	7
Sens unique	7
Abris temporaires	7
Chiens	7
Heures d'ouverture du bureau municipal	7

Suggestions de lecture d'avril

- *Le guide des fleurs parfaites, faciles à cultiver*, d'Albert Mondor 635.9 M7418g
- *Fleurissez vos balcons et terrasses*, de Malcolm Hillier 635.9671 H654f
- *Introduction au jardinage écologique*, d'Yves Gagnon 635.0484 G135j
- *De la démocratie au Québec, anthologie [...]*, de Michel Lévesque 321.0 09714 D3313
- *Histoire de Québec et de sa région (3 tomes)*, de Marc Vallières 971.449 H67319
- *La maison des Windsor, secrets et scandales à la cour d'Angleterre* de K. Kelly 941.085
- *L'univers des motos*, de Miro de Cet 629.227503 D292u
- *Le massage des enfants. Guide pratique*, de Claude Lavoie 615.822083 L414m

Revue et périodiques

De nouveaux numéros de périodiques sont arrivés. N'hésitez pas à soulever les tablettes des présentoirs pour consulter d'autres numéros qui sont aussi à votre disposition.

Merci

Merci à messieurs Joseph Melançon et Dany Laflamme et à madame Christine Vallée pour les livres donnés à la Bibliothèque.

Rotation

Avec la rotation de mars, de nouveaux titres sont apparus dans nos rayons, tant du côté des romans que des documentaires, des bandes dessinées et des livres pour les jeunes.

Conférences en mars

Le 3 mars, Madame Johanne Mongeau a partagé avec les gens de l'Île d'Orléans les émotions de son ascension du Kilimandjaro. Cette expédition servait à soutenir la fondation Gilles-Kègle en faveur des démunis et des personnes seules. Une collecte improvisée sur place a permis d'amasser 335 \$ pour cette œuvre.

Le 31 mars, au centre communautaire Raoul-Dandurand, l'historien Frédéric Lemieux nous a parlé de sa récente et intéressante biographie de l'ancien maire de Québec. Monsieur Gilles Lamontagne, qui était lui-même présent dans la salle, s'est également adressé au public. L'occasion a permis une rencontre entre lui et le maire de Sainte-Pétronille, monsieur Harold Noël.

Lise Paquet et Gilles Gallichan pour l'équipe de bénévoles de la bibliothèque La Ressource



Rencontre improvisée à la Bibliothèque La Ressource, le 31 mars dernier. De gauche à droite: Frédéric Lemieux, historien et biographe, Gilles Lamontagne, maire de Québec de 1965 à 1977, Harold Noël, maire de Sainte-Pétronille et Lise Paquet, responsable de la Bibliothèque. (photo Gilles Gallichan)

Je me souviens

Les concerts à Sainte-Pétronille (suite de novembre)

Il a fallu attendre 10 ans, soit le 8 août 1982, pour que la relève soit « *La société des concerts de l'Île d'Orléans* » et reprenne finalement le flambeau des concerts. C'est ainsi qu'un groupe de fervents amateurs de musique et d'art, dont le conseil d'administration était composé de messieurs Paul Eugene Chabot, Joseph Melançon et de Raymond McKinnon, et auquel se joignit monsieur Clément Richard, alors ministre des Affaires culturelles, lança l'idée de demander à chaque paroisse de devenir « hôte » à tour de rôle, pour un concert dans leur église respective. Le but de ces événements était de faire connaître la musique et les jeunes espoirs de la relève.

« *La Société des concerts de l'Île d'Orléans* » reçut aussi comme mandat gouvernemental de faire connaître le patri-

moine religieux puisque quatre des huit églises érigées sous le régime français et encore debout au Québec, se retrouvaient sur le territoire de l'Île d'Orléans.

C'est ainsi, qu'entres autres, on eut le plaisir d'entendre *l'Orchestre de chambre de l'Université McGill* en l'église de Sainte-Pétronille ainsi que la jeune et talentueuse Angèle Dubeau, qui interpréta, lors d'un de ses premiers concerts en terre québécoise alors qu'elle revenait de Roumanie, les « *Quatre Saisons* » de Vivaldi en l'Église de Saint-Laurent. Cette série de concerts en alternance dans les églises de l'Île dura cinq ans.

La toute première affiche publicitaire de « *La Société des concerts de l'Île d'Orléans* » fut peinte par Yvonne Tschirky Melançon, artiste peintre et aquarelliste de Sainte-Pétronille.



Par ailleurs, sur la page couverture de chaque programmation, Joseph Melançon, son époux, avait réuni des informations portant sur l'historique détaillé ainsi que sur les trésors patrimoniaux religieux qui ornaient chacune des églises où avait lieu un concert. Il est dommage que le ministère du Patrimoine n'ait pas pensé à consulter M. Melançon lors de la confection de la toute dernière brochure (2010) portant sur le patrimoine religieux de l'Île d'Orléans. Ainsi tout le travail de recherche colossal de ce dernier, qui mettait en pratique notre belle devise québécoise qui dit « Je me souviens » aurait pu, bien des années plus tard, être encore mis à profit. Personnellement, je crois que, par les temps qui courent, les gens préfèrent « réinventer la roue ».

Parallèlement, en 1983, Monsieur Giorgy Térébési, professeur de violon à l'École de musique de l'Université Laval, eut la permission de faire pratiquer ses élèves dans l'église de Sainte-Pétronille. Cette paroisse put ainsi bénéficier de

quelques concerts supplémentaires.

En 1984, l'année des « Grands Voiliers », il n'y eut aucune présentation musicale sur l'île puisque l'événement mobilisa toutes les ressources du milieu.



Les concerts reprirent donc en 1985 sous la nouvelle direction administrative de M. Martin Lee, résident de Sainte-Pétronille et président fondateur de « La Société des concerts de chambre de Sainte-Pétronille ».

On nomma alors M. Gyorgy Térébési à la direction artistique ainsi que Monsieur François Beauchemin à la conception des concerts de cette nouvelle société. À partir de 1995, et ce, jusqu'à nos jours, c'est M. Jacques Grisé qui occupera ce poste et ces fonctions. Ainsi, grâce à lui et aux membres du conseil d'administration, la réputation de la « Musique de chambre Sainte-Pétronille » jouit encore aujourd'hui d'une très grande notoriété et réussit à se faire produire, en l'église de Sainte-Pétronille, de très grands artistes de renommée internationale.

Je dis donc « Bravo » à tous ces passionnés, à ces mélomanes et à tous ces bénévoles qui, depuis 1960, ont contribué à faire de Sainte Pétronille un lieu de grande renommée pour la musique. Tout ceci a été possible grâce aussi à l'ouverture d'esprit des membres de La Fabrique paroissiale, qui ont permis l'accès à cette petite église dont la construction de bois révèle une sonorité exceptionnelle et permet ainsi depuis bien des années la diffusion de ce très bel art qu'est la musique.

Yves-André Beaulé
Collaboration spéciale de M. Joseph Melançon et M. Martin Lee.

Avis public

MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE SAINTE
-PÉTRONILLE
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES

AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

AVIS PUBLIC

– **SECOND PROJET DE RÈGLEMENT, NUMÉRO 2011-055 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 151 RELATIF AU ZONAGE, ADOPTÉ LE 4 AVRIL 2011**

1. Objet et demande d'approbation référen- daire

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le lundi 4 avril 2011 sur le projet de règlement modifiant le règlement de zonage et portant le numéro 2011-031, le conseil a adopté un second projet de règlement portant le numéro 2011-055 modifiant le règlement de zonage.

Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones concernées et des zones contiguës afin que le règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Les dispositions du second projet de règlement numéro 2011-055 qui peuvent faire l'objet d'une demande sont les suivantes :

- Les dispositions visant à ajouter un usage de restauration (activité agrotouristique) comme usage complémentaire autorisé.

Les personnes intéressées qui peuvent présenter une demande de participation sont les personnes habiles à voter de la zone A-1 et des zones contiguës.

- Les dispositions visant à établir des conditions d'exercice d'un usage de restauration (activité agrotouristique).

Les personnes intéressées qui peuvent présenter une demande de participation sont les personnes habiles à voter de toute la municipalité.

- Les dispositions visant à établir des normes d'implantation pour un bâtiment secondaire souterrain.

Les personnes intéressées qui peuvent présenter une demande de participation sont les personnes habiles à voter de toute la municipalité.

- Les dispositions visant à autoriser des usages et établir des normes d'implantation dans la nouvelle zone R-18.

Les personnes intéressées qui peuvent présenter une demande de participation sont les personnes habiles à voter de la zone R-5 et des zones contiguës.

- Les dispositions visant à établir des normes d'implantation dans les zones « CO ».

Les personnes intéressées qui peuvent présenter une demande de participation sont les personnes habiles à voter des zones CO-1, CO-2, CO-3, CO-4, CO-5, CO-6 et des zones contiguës.

- Les dispositions visant à appliquer les normes d'intégration au paysage bâti pour les nouvelles constructions ou modification d'un bâtiment principal existant ainsi que les normes relatives aux maisons d'insertion dans la zone R-17 et la nouvelle zone R-18.

Les personnes intéressées qui peuvent présenter une demande de participation sont les personnes habiles à voter des zones R-17, R-5 et des zones contiguës.

- Les dispositions visant à spécifier que la hauteur prescrite pour les bâtiments secondaires s'applique à l'usage « Habitation » seulement ».

Les personnes intéressées qui peuvent présenter une demande de participation sont les personnes habiles à voter de toute la municipalité.

- Les dispositions visant à établir le nombre maximum d'espaces de stationnement pour les groupes d'usages « Habitation I, II et III ».

Les personnes intéressées qui peuvent présenter une demande de participation sont les personnes habiles à voter de toute la municipalité.

- Les dispositions visant à inclure un lot de la zone R-17 dans la zone R-13.

Les personnes intéressées qui peuvent présenter une demande de participation sont les personnes

habiles à voter des zones R-13, R-17 et des zones contiguës.

- Les dispositions visant à créer une nouvelle zone (R-18) à même la partie résiduelle de la zone R-5.

Les personnes intéressées qui peuvent présenter une demande de participation sont les personnes habiles à voter de la zone R-5 et des zones contiguës.

- Les dispositions visant à inclure des terrains de la zone R-16 dans la zone CO-5.

Les personnes intéressées qui peuvent présenter une demande de participation sont les personnes habiles à voter des zones R-16, CO-5 et des zones contiguës.

2. Description des zones

- Tout le territoire de la Municipalité du Village de Sainte-Pétronille;
- La **zone A-1** est bordée au nord par la falaise, à l'est par la limite municipale avec la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, au sud par le chemin du Bout-de-l'Île et à l'ouest approximativement par le chemin d'accès s'inscrivant dans le prolongement de la rue d'Orléans;
- La **zone R-5** se situe de part et d'autre du chemin du Bout-de-l'Île. Elle est bordée au nord en partie par la falaise et en partie par le chemin du Bout-de-l'Île, à l'est par le chemin d'accès de la propriété du 71 chemin du Bout-de-l'Île et son prolongement au sud du chemin du Bout-de-l'Île, au sud en partie par le chemin du Bout-de-l'Île et à l'ouest par une ligne imaginaire tracée à l'ouest de la propriété sise au 85 chemin du Bout-de-l'Île;
- La **zone CO-1** est constituée de la falaise bordée au nord par la plaine en bordure du fleuve, à l'est par la limite municipale avec la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, au sud par le plateau et à l'ouest par une ligne imaginaire tracée à l'ouest de la propriété sise au 85 chemin du Bout-de-l'Île;
- La **zone CO-2** est bordée au nord par des terres en culture, à l'est par l'arrière des lots de la rue d'Orléans, au sud par le chemin du Bout-de-l'Île et par le fleuve et à l'ouest par le chemin d'accès du Club de golf Orléans et son prolongement imaginaire;

–La **zone CO-3** est bordée au nord par le chemin du Bout-de-l'Île, à l'est par l'arrière des lots de la rue du Cap de Condé, au sud par le fleuve Saint-Laurent et à l'ouest par l'arrière des lots de la rue des Chênes Sud;

–La **zone CO-4** est bordée au nord par le chemin d'accès de la terre en culture située devant le 35, chemin du Bout-de-l'Île, à l'est par le prolongement imaginaire de la rue des Chênes Nord, au sud par le chemin du Bout-de-l'Île et à l'ouest par l'arrière des lots de la rue Marie-Anne;

–La **zone CO-5** est bordée au nord approximativement par le chemin du Bout-de-l'Île, à l'est par la limite municipale avec la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, au sud par le développement de la rue des Pins Nord et à l'ouest par les terres de la Polyculture Plante et approximativement par le prolongement imaginaire de la rue des Chênes Nord;

–La **zone CO-6** est bordée au nord par une terre en culture, à l'est par la limite municipale avec la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, au sud par le chemin d'accès du 40 rue des Sorbiers et à l'ouest par l'arrière des lots de la rue des Pins Sud;

–La **zone R-17** est bordée au nord par le chemin du Bout-de-l'Île, à l'est par l'arrière des lots de la rue des Hêtres, au sud par le fleuve et à l'ouest, approximativement par l'arrière des lots de la rue Genest;

–La **zone R-13** est bordée au nord par le chemin du Bout-de-l'Île, à l'est et à l'ouest approximativement par l'arrière des lots de la rue Genest et au sud par le fleuve;

–La **zone R-16** est bordée au nord par un boisé, à l'est et à l'ouest par l'arrière des lots de la rue des Pins Nord et au sud par le chemin du Bout-de-l'Île.

Une illustration des zones concernées peut être consultée au bureau du soussigné, au 3, chemin de l'Église, le mardi et le jeudi de 9 h à 16 h et le mercredi de 18 h 30 à 21 h.

3. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :

- A) indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- B) être reçue au bureau de la Municipalité au plus tard le huitième jour qui suit celui de la publication du présent avis, soit le 22 avril 2011;

C) être signée par au moins 12 personnes de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

4. Personnes intéressées

4.1 Est une personne intéressée toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes, le 4 avril 2011 :

- être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
- être domiciliée au Québec depuis au moins six mois;
- être domiciliée, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires dans une zone d'où peut provenir une demande.

4.2 Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires;

Être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou occupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

4.3 Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le 4 avril 2011, est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.

5. Absence de demandes

Toutes les dispositions du second projet de règlement numéro 2011-055 qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

6. Consultation du projet

Le second projet de règlement numéro 2011-055 peut être consulté au bureau du soussigné, au 3, chemin de l'Église, aux heures normales de bureau.

Municipalité du Village de Sainte-Pétronille, ce 22^e jour d'avril 2011.

Jean-François Labbé
Directeur général/secrétaire-trésorier

Concert au quai de Sainte-Pétronille

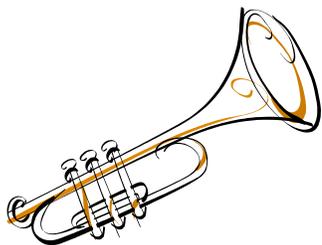
Il y aura, cet été, deux concerts de quintette de cuivre. Le tout se déroulera près du Belvédère du village de Sainte-Pétronille. Imaginez l'extraordinaire panorama que propose cet endroit fort particulier de l'Île d'Orléans accompagné en musique. Tout simplement sublime !

Parmi les musiciens invités, il y aura des étudiants du Conservatoire et des membres du 22^e Régiment.

Dates à retenir :

Mardi 5 juillet (remis au lendemain en cas de pluie)

Lundi 8 août (remis au lendemain en cas de pluie)



En terminant :

- Il faut préciser que ces deux spectacles sont gratuits, donc ouverts à tout le monde.
- D'autres détails suivront dans le prochain numéro

Au plaisir !

*Jean-François Labbé, directeur général/
secrétaire-trésorier*

Jacques Bégin, conseiller

Statistique Canada : le Recensement de 2011



Le prochain recensement du Canada se tiendra en mai 2011.

Les données du recensement sont importantes pour

toutes les collectivités et sont essentielles dans la planification des services tels que les soins de santé, l'emplacement des garderies, des écoles ainsi que les services de police et de sécurité des incendies.

Soyez du nombre !

Le questionnaire du recensement comporte 10 questions qui recueillent les données démographiques de base telles que l'âge, le sexe et la langue maternelle.

Au début du mois de mai, les trousseaux jaunes du recensement seront livrés dans chaque logement au pays. Elles contiennent les renseignements nécessaires pour répondre au questionnaire en ligne. La copie papier sera aussi disponible.

Les questionnaires dûment remplis fourniront de précieux renseignements dont se serviront tous les échelons du gouvernement pour prendre des décisions concernant votre quartier et votre collectivité.

Soyez du nombre et participez au Recensement de 2011 !

Pour obtenir plus d'information concernant le Recensement de 2011, consultez le site www.recensement2011.gc.ca.

L'Enquête nationale auprès des ménages menée pour la première fois

Pour la première fois cette année, un ménage sur trois sera invité à répondre au questionnaire de la nouvelle Enquête nationale auprès des ménages (ENM). Les données recueillies par le biais de ce questionnaire fourniront des renseignements qui viendront également appuyer la planification et la mise en oeuvre de programmes et services. Plus précisément, les statistiques recueillies par l'ENM fourniront des données pour planifier et appuyer les services concernant les familles, le logement, les routes, le transport en commun et la formation professionnelle.

Si vous recevez l'ENM, répondez au questionnaire en ligne ou sur papier!

Pour obtenir de plus amples renseignements concernant l'ENM, consultez le site www.enm.statcan.gc.ca

Des emplois avec ou sans fonction de supervision sont également disponibles pour le Recensement de 2011. Pour plus

d'information et pour postuler en ligne, visitez le www.recensement2011.gc.ca



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Merci Patricia...

Patricia Couture avait la responsabilité de la rédaction du Journal Le Beau Lieu depuis plus de 10 ans. Enseignante de profession et mère depuis peu, Patricia désire maintenant consacrer plus de temps à sa famille.

En plus d'appuyer Gaston dans différentes tâches administratives, elle voyait à la réalisation de notre journal local : rappeler les dates de tombées, corriger la présentation, insérer des photos ou diagrammes, coordonner la logistique de l'impression et la distribution.

Ce que l'on retient de Patricia, c'est particulièrement sa bonne humeur continue et sa grande disponibilité. Elle avait aussi développé une belle complicité avec Gaston.

Patricia, tout en gardant un œil sur le Bout-de-l'Île, profite des moments partagés avec Yannick et Félix-Antoine.

Merci !

Gaston Lebel et les élus du conseil municipal



N.B. : La responsabilité de la rédaction du Journal revient maintenant à Jean-François Labbé, notre directeur général. Nous sommes persuadés qu'il relèvera ce défi avec brio.

État des activités financières
Exercice terminé
le 31 décembre 2010

	2010		2009
	Budget	Réalizations	Réalizations
Revenus			
Taxes	883 310	884 559	839 705
Paiements tenant lieu de taxes	16 600	14 244	18 020
Transferts	38 600	24 515	26 455
Services rendus	28 200	37 678	29 326
Imposition de droits	33 500	49 739	55 550
Amendes et pénalités	5 000	4 664	5 387
Intérêts	3 500	7 894	7 584
Autres revenus			
	1 008 710	1 023 693	982 027
Dépenses de fonctionnement			
Administration générale	322 147	341 394	334 056
Sécurité publique	237 100	230 691	223 851
Transport	185 772	171 692	201 076
Hygiène du milieu	102 600	80 142	89 013
Aménagement, urbanisme et développement	13 145	13 159	14 561
Loisirs et culture	147 696	126 781	133 138
Frais de financement	50	842	
Amortissement des immobilisations	80 238	80 238	
	1 088 948	1 045 409	955 695
Surplus (déficit) de l'exercice	<u>(80 238)</u>	<u>(21 716)</u>	<u>26 232</u>
Amortissement des immobilisations	80 238	80 238	80 513
Affectations			
Activités d'investissement		(20 429)	(56 928)
Surplus (déficit) accumulé non affecté			
Surplus accumulé affecté			29 871
		(20 429)	
	80 238	59 809	53 456
Surplus de l'exercice à des fins budgétaires	<u>0</u>	<u>38 093</u>	<u>79 688</u>



Musique de chambre à Sainte-Pétronille

jeudi 30 juin Soirée Pianos André Bolduc

André Laplante, piano

Jeudi 14 juillet Soirée Olivier Pérot-Cossette

Michel Strauss, violoncelle
Maria Beloussovas, piano

Jeudi 28 juillet Soirée Desjardins—Village de Sainte-Pétronille

Laurence Kayaleh, violon
Paul Stewart, piano

Mardi 2 août Soirée La Fondation Virginia Parker

Quatuor Takacs

Jeudi 11 août Soirée La Maison Simons

Judith Boulianne, mezzo
Martin Dubé, piano

Jeudi 18 août Soirée hydro-Québec

Marie-Ève Poupart, violon
Benoît Gagnon, piano



Tous les concerts sont présentés à l'église de Sainte-Pétronille, Île d'Orléans. Les étudiants bénéficient d'un billet à moitié prix sur présentation d'une carte étudiante.

Abonnement au coût de 160\$ (six concerts + un laissez-passer pour un concert de votre choix)

Informations et réservations: 418 828-1410

Site Internet: www.musiquedechambre.ca

EN VRAC...

ENCOMBREMENTS RÉSIDENTIELS

La collecte des encombrants résidentiels aura lieu le 19 mai.

N'est pas un encombrant résidentiel : Les carrosseries d'automobile, le bois servant à la construction, la tôle et la broche, les machineries agricoles et les carcasses de motoneige. Les poubelles de 100 litres et plus ne sont pas acceptées

Mais alors, qu'est-ce qu'un encombrant résidentiel ?

Articles volumineux ou pesants de façon non limitative, tels les meubles, les articles de ménage, les appareils électriques, les fournaises, les sommiers et matelas, les lits, les réservoirs d'eau chaude, les tapis ou tout autre objet non recyclable ne pouvant être reçu lors de la collecte régulière.

SENS UNIQUE

Veillez noter que le sens unique de la rue Gagnon vers la rue Laflamme a été installé pour la durée de la saison estivale.

ABRIS TEMPORAIRES

Il ne reste que quelques jours pour enlever les abris temporaires installés pour l'hiver. La date limite est le 1^{er} mai.

CHIENS

Nous tenons à vous rappeler que vos chiens doivent se trouver à l'intérieur de votre terrain ou être tenus en laisse à l'extérieur de celui-ci. De plus, nous vous demandons de ramasser les besoins de votre chien, notamment aux abords des casiers postaux.



Si vous désirez faire paraître un article dans votre journal local, vous pouvez le faire en communiquant avec nous au 418 828-2270, en nous l'envoyant par courriel (ste-petronille@qc.aira.com) ou tout simplement en le faisant parvenir au bureau de la mairie. La prochaine date de tombée pour nous remettre vos articles est le **5 mai 2010**.

Équipe de rédaction

- Line Bisson, conseillère responsable
- Jean-François Labbé, directeur général
- Harold Noël, maire

Collaborateurs :

- Gilles Gallichan
- Yves-André Beaulé
- Lise Paquet

Infographie: Jean-François Labbé, directeur général

Heures d'ouverture du bureau municipal

Mardi : 9 h 00 à 12 h 00
13 h 00 à 16 h 00
Mercredi : 18 h 30 à 21 h 00
Jeudi : 9 h 00 à 12 h 00
13 h 00 à 16 h 00

3, chemin de l'Église
Sainte-Pétronille
GOA 4C0

Tél. : 418-828-2270
Fax : 418-828-1364

Courriel :
ste-petronille@qc.aira.com